

Marie-Laure Grignet
29/07/2020

PLOMBIÈRE

En bref...

La plombière réalise l'équipement sanitaire des bâtiments, en neuf ou en rénovation. Elle installe le système d'alimentation en eau et son évacuation... D'après les plans, elle pose les canalisations, installe des équipements (évier, douche, WC, chauffe-eau...), effectue les raccordements s'assure de l'étanchéité de l'installation. Elle met en œuvre des matériaux divers (cuivre, acier, PVC...) et maîtrise les techniques associées (cintrage, piquage, soudure, collage...). Elle a souvent des compétences complémentaires en zinguerie, chauffage... et s'adapte à des chantiers toujours différents. Le métier demande une bonne condition physique, de la méthode et de l'habileté manuelle.

Dans le détail...

La spécialiste de l'installation sanitaire dans le bâtiment

La plombière est la spécialiste de l'équipement sanitaire des bâtiments, qu'il s'agisse de logements, de commerces, de constructions publiques (hôpitaux, gymnases...).

La plomberie désigne l'ensemble des canalisations qui, depuis le réseau d'eau collectif, desservent les points d'eau, alimentent les différents équipements (évier, machine à laver, douche, WC...) et récupèrent les eaux usées pour les évacuer. Pour une maison individuelle ou un immeuble, dans un centre commercial ou une piscine, la plombière sait réaliser une installation neuve complète, modifier l'équipement existant, effectuer des dépannages et réparations, parfois en urgence.

La plombière travaille d'après le descriptif de travaux réalisé par un bureau d'études ou un mètreur, les plans d'un architecte ou ceux qu'elle a réalisés elle-même. Elle peut ainsi préparer le chantier, repérer les emplacements, quantifier les besoins en fournitures (tubes en différents diamètres et longueurs, colliers, raccords divers...), prévoir l'outillage à emporter sur place.

Préparer et poser les longueurs de tubes, installer les appareils

Sur le chantier, la plombière repère le cheminement des canalisations depuis le compteur jusqu'aux appareils à alimenter dans les différentes pièces. Avec un niveau laser ou un cordeau, elle repère sur les murs et au sol la position des tuyaux et des équipements (évier, chaudière mixte, chauffe-eau...). Lorsque l'installation est apparente, avec une perceuse et des chevilles, elle fixe les colliers qui maintiendront les tuyaux au-dessus des plinthes, le long des murs. Pour une installation encastrée, elle réalise des saignées dans les murs et les cloisons, qu'elle rebouchera au plâtre ou au ciment, une fois les tuyaux mis en place.

Sur un établi portatif, elle prépare les longueurs de tuyaux. En fonction de la configuration, celles-ci devront être coupées aux bonnes dimensions, "cintrées" (coudées) pour courir au plus près le long des murs ou dans les angles des pièces, emboîtées ou raccordées les unes aux autres.

Elle fixe au sol ou au mur le bloc WC, la baignoire, le lavabo, le cumulus électrique ou la chaudière murale devant produire l'eau chaude sanitaire... Elle vérifie leur niveau et aplomb, doit parfois effectuer des scellements...

Différentes techniques de mise en œuvre selon les matériaux

Selon le type de circuit d'eau (sanitaire ou de chauffage, alimentation sous pression ou évacuation par gravité...), la plombière travaille le cuivre, l'acier galvanisé, le PER (sorte de plastique relativement souple), le PVC (plastique rigide) et plus rarement la fonte.

Chaque matériau a sa technique de mise en œuvre. Le cuivre peut être mis en forme en le chauffant au rouge avec un chalumeau, il peut également être soudé, brasé. Moins malléable, le tube en acier galvanisé est plié, coudé avec une cintreuse hydraulique. La plombière peut également souder celui-ci ou le fileter aux extrémités, afin d'y visser des raccords, des appareils (compteur, vanne...). Le plastique PVC

est assemblé à la colle et le PER est serti avec un outillage spécifique.

La plombière dispose de très nombreuses fournitures dans les différents matériaux (manchons, coudes, tés, raccords mixtes...) qui lui permettent d'emboîter des longueurs de tube entre elles selon des angles divers, de brancher des canalisations secondaires sur une principale...

Elle utilise des outils parfois lourds ou qui nécessitent une certaine poigne (chalumeau oxyacétylénique, perforateur, burin, cintreuse à main, coupe-tubes...).

Garantir l'étanchéité et la conformité des installations

Une fois tous les appareils raccordés, elle effectue la mise en eau : elle fait le tour de l'installation pour vérifier l'étanchéité des raccordements, des joints, des brasures. Si nécessaire, elle resserre un écrou refait un joint au téflon, reprend une soudure...

Pour assurer le bon fonctionnement et la sécurité de ses ouvrages, la plombière se conforme aux règles et normes de la spécialité. En ville, elle raccorde les canalisations d'eaux usées au réseau collectif (tout à l'égout) ; en milieu rural, elle dirige ces eaux vers des systèmes de traitement adaptés (fosse, épandage, lit filtrant...).

De même, la plombière pose des chauffe-eau électriques ou à gaz en conformité avec les normes correspondantes ; elle règle les brûleurs, nettoie les conduits d'évacuation de fumée.

Des travaux souvent associés ou complémentaires

La plombière est souvent également chauffagiste ou zingueuse, intervenant alors sur les chéneaux et gouttières de toiture. Elle peut encore exercer comme technicienne de la piscine...

Avec de l'expérience, elle peut s'installer à son compte comme artisane du bâtiment, se spécialiser dans le dépannage...

Savoir-faire technique, habileté manuelle et bonne condition physique

Pour être autonome, la plombière doit :

- savoir lire un plan
- maîtriser les techniques de travail des matériaux utilisés (cintrage, soudage, brasage, collage...)
- avoir quelques connaissances de base en électricité
- connaître les normes et réglementations concernant les installations sanitaires, de gaz, de ventilation
- savoir s'adapter en permanence aux différents chantiers, aux modifications apportées sur les plans originaux...

Le métier demande enfin de l'habileté manuelle et une bonne condition physique.

Quelle formation ?

Niveau de formation

Il faut avoir au minimum un niveau CAP ou équivalent

L'enseignement professionnel propose un cursus dédié au métier, à partir du CAP (la formation de base).

Des Mentions Complémentaires permettent d'acquérir des compétences souvent utilisées en association avec celles de la plomberie (zinguerie, maintenance en chauffage individuel...) ; d'autres peuvent constituer une spécialisation (énergies renouvelables, installation et maintenance de piscines).

Bac pro, Brevet Professionnel (BP) et Brevet de Maîtrise (BM) permettent d'évoluer plus rapidement vers des fonctions d'encadrement ou vers l'installation en tant qu'artisan.

Le titre de Meilleur Ouvrier de France (MOF, reconnu au niveau Bac + 2) atteste du plus haut niveau de compétences et de savoir-faire professionnel.

Les formations professionnelles dédiées aux installations thermiques peuvent représenter une deuxième voie de préparation au métier, le plombier étant alors également chauffagiste (c'est le cas d'un grand nombre de professionnels).

Le métier peut s'apprendre dans le cadre du compagnonnage, qui est un mode de formation particulièrement reconnu et apprécié des professionnels du bâtiment.

Il est encore possible d'apprendre progressivement le métier "sur le tas" au sein d'une entreprise, mais la valorisation des compétences acquises est alors plus difficile et l'évolution professionnelle plus lente. Les employeurs recherchent surtout des personnes formées et qualifiées, capables

d'intégrer l'évolution des réglementations, les nouvelles exigences économiques et environnementales (maîtrise de la consommation, traitement de l'eau, utilisation d'énergies renouvelables...).

Sur un chantier du BTP, ce salarié doit être en possession de sa carte d'identification professionnelle. Celle-ci lui a été remise par son employeur après avoir déclaré son embauche auprès de la caisse des congés payés du BTP.

Enfin, pour de nombreux postes, le permis de conduire B (VL) est exigé afin d'être autonome pour se rendre sur les chantiers.

Diplôme(s) le(s) plus adapté(s) :

CAP "développement", spécialité "construction et entretien des bâtiments (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Mayotte)"

CAP "installateur sanitaire"

MC (Mention Complémentaire de niveau CAP) "maintenance en équipement thermique individuel"

MC (Mention Complémentaire de niveau CAP) "zinguerie"

BCP (Brevet de Compagnon Professionnel) "installateur en sanitaire et thermique"

BM (Brevet de Maîtrise) "installateur sanitaire"

Diplôme(s) envisageable(s) :

CAP "installateur thermique"

BEP (Certification intermédiaire) "installation des systèmes énergétiques et climatiques"

Bac professionnel "technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques"

BP (Brevet Professionnel) "monteur en installations du génie climatique et sanitaire"

MC (Mention Complémentaire de niveau Bac) "technicien en énergies renouvelables", spécialité "énergie thermique"

Formation(s) qualifiante(s) AFPA

Plombier-chauffagiste

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

RNCP : F1603, Installation d'équipements sanitaires et thermiques

S'informer sur la VAE

<http://www.vae.gouv.fr>

Sites formations

Les Compagnons du Devoir et du Tour de France

<https://www.compagnons-du-devoir.com>

Informations sur l'association des Compagnons du Devoir, les métiers auxquels elle prépare et ses formations... Photos et vidéos métiers ; offres d'emploi réservées aux jeunes dans le cadre de leur Tour de France...

Combien gagne-t-on ?

En général, on débute sa carrière entre le SMIC et 1800 euros brut par mois, et on peut espérer gagner entre 2100 et 3000 euros brut en fin de carrière.

Dans le bâtiment, des primes de panier et de déplacement peuvent venir compléter le salaire de base.

Le salaire de fin de carrière correspond à un poste d'ouvrier qualifié ou de chef d'équipe.

Quelles perspectives d'emploi ?

Tendance nationale favorable

L'activité représente un peu plus de 43.000 entreprises et près de 60.500 salariés. Plusieurs milliers de professionnels s'installent chaque année.

Assez fréquemment, les entreprises de plomberie associent soit le chauffage et la climatisation,

soit la couverture et la zinguerie à leur activité.

Le plombier peut exercer par ailleurs dans des contextes variés :

- dans la très grande majorité des cas, c'est dans une petite entreprise artisanale, travaillant essentiellement pour une clientèle de particuliers ; il intervient alors exclusivement sur de l'installation sanitaire ou sur plusieurs corps d'état associés (chauffage, couverture, zinguerie...)
- moins fréquemment dans une entreprise plus importante, qui réalise des chantiers de plus grosse taille (habitat collectif, équipements publics ou bâtiments spécifiques (piscines, établissements thermaux, ateliers industriels...)
- dans la fonction publique au sein de services techniques. Les activités sont alors plus tournées vers l'entretien, la maintenance des installations en service que vers les travaux neufs.

En tant qu'artisan, il peut être avant tout installateur ou dépanneur.

Comme de nombreux corps de métiers du BTP, cette spécialité connaît des difficultés de recrutement : des offres d'emploi restent non pourvues, faute de candidats et, sur certains postes, le profil des personnes embauchées est moins qualifié que celui qui est recherché. Un débutant qualifié ou prêt à se former a donc toutes les chances de trouver facilement un emploi.

Statuts professionnels

Salarié du secteur privé

Fonctionnaire

Artisan

Micro-entrepreneur

Chef d'entreprise

Offres d'emploi

Pôle emploi :

- F1603 : Installation d'équipements sanitaires et thermiques : <http://offre.pole-emploi.fr/resultat?rome=F1603>

Site(s) utile(s) :

Batiactu emploi : <https://emploi.batiactu.com>

Carrière BTP : <https://www.carriere-btp.com>

Familles d'intérêts

Activité manuelle

Sous-famille : *Fabrication - Transformation manuelle*

Activité physique - Sport

Sous-famille : *Dépense physique*

Domaine professionnel

Bâtiment, Travaux publics, Immobilier

Sous-domaine : *Bâtiment, Travaux publics*

Conditions de travail

DÉPENSE PHYSIQUE

Dépense importante et ponctuelle

HORAIRES ET DÉPLACEMENTS

Horaires standard sans déplacement

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Intérieur - Plein air

Intérieur

Milieu de travail

Bruits ou vibrations

Odeurs

CAPACITÉS PHYSIQUES

Soulever, transporter

Pousser, tirer

Grimper, garder l'équilibre

Se pencher, s'agenouiller, s'accroupir

Rester debout plusieurs heures

Poussières
Risques d'accidents

Utiliser les bras, les mains, les doigts
Entendre
Voir
Marcher

Autres appellations du métier

installatrice en équipements thermiques et
sanitaires
installatrice en plomberie et sanitaire
installatrice en sanitaire

monteuse en installations sanitaires
plombière chauffagiste
plombière zingueuse

Documentation

ONISEP

- Parcours : Les métiers du bâtiment et des travaux publics - Kiosque : Bâtiment, Travaux publics, Architecture, Urbanisme...

ROME

- F1603 : Installation d'équipements sanitaires et thermiques : <http://recrutement.pole-emploi.fr/fichesrome/ficherome?codeRome=F1603&domaine=Candidat>

CIDJ

- Actuel CIDJ 2.871 : Les métiers du BTP : du CAP au Bac pro : <http://fiches.actuel-cidj.info/webactuel/fic/display?noFiche=2.871>
- Carte métier : plombier : <http://www.cidj.com>

BPI France création

Plomberie - Chauffage

Répertoire des métiers territoriaux du CNFPT

E3B-08 Ouvrier ou ouvrière de maintenance des bâtiments : <http://www.cnfpt.fr/evoluer/lemploi-fpt/le-repertoire-des-metiers/metier/details/E3B-08>

Répertoire de la fonction publique hospitalière (FPH)

20130 Agent(e) de maintenance générale des bâtiments : <http://www.fondation-jae.org/fph/20130.pdf>

Sites utiles

CAPEB Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

<https://www.capeb.fr>

Informations juridiques, économiques sur la création, la reprise d'entreprise.

CCCA-BTP Comité Central de Coordination de l'Apprentissage du Bâtiment et des Travaux Publics

<https://www.ccca-btp.fr>

L'apprentissage dans le BTP. Informations sur le secteur, les métiers, les formations...

Choisir l'artisanat

<https://www.choisirlartisanat.fr>

Présentation de certains métiers de l'artisanat sous forme de vidéos.

FFB Fédération Française du Bâtiment

<https://www.ffbatiment.fr>

Information sur les professions du bâtiment, les diplômes... Bourse d'emploi.

FNCPA Fonds National de Promotion de Communication de l'artisanat

<http://www.fnepca.fr>

Informations sur le secteur de l'artisanat et ses métiers.

La construction

<https://laconstruction.fr>

Site de la campagne organisée par l'ensemble des fédérations professionnelles d'employeurs et

des organisations syndicales de salariés du bâtiment et des travaux publics, mobilisé avec le CCCA-BTP.

Observatoire des métiers du BTP

<https://www.metiers-btp.fr>

Informations sur le secteur, ses métiers, ses formations...

Passerelles

<http://passerelles.bnf.fr>

Informations sur différents métiers du bâtiment.

UNCP Union Nationale Couverture Plomberie

<http://www.uncp.ffbatiment.fr>

Informations sur le secteur, ses métiers et ses formations.

Vidéos

AFPA

les métiers du thermique et sanitaire

<http://mediatheque.webtv.afpa.fr/urls/open/871>

Beau travail (Medef)

plombier

<http://www.beautravail.org/index.php/les-metiers/152-plombier>

L'Artisanat

Aurélien, plombier

<https://youtu.be/Ig6NJOYQoQ>

Clément, plombier-chauffagiste

<https://youtu.be/ttd7AEiWV2o>

Didier, installateur sanitaire

<https://youtu.be/ifsScJVMznQ>

© Parcouréo, Fondation JAE - Tous droits réservés